

INFORMATIONS
SEMESTRIELLES
SEPTEMBRE 2023

AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

OPCVM de droit français

Société de gestion

Amundi Asset Management

Sous déléataire de gestion comptable en titre

CACEIS Fund Administration France

Dépositaire

CACEIS BANK

Commissaire aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Sommaire

	Pages
Caractéristiques de l'OPC	3
Compte rendu d'activité	9
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	11
Informations spécifiques	12
Attestation du commissaire aux comptes	13
Portefeuille Titres Détaillé	14

Caractéristiques de l'OPC

Classification

Actions de pays de la zone euro.
Le Fonds est un fonds indicel.

Modalité de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Capitalisation et/ou distribution par décision de la Société de Gestion.

Régime fiscal

Le Fonds est éligible au Plan d'Epargne en Actions (« PEA » Plan d'épargne réservé aux résidents fiscaux français) et au contrat d'assurance vie. Le Fonds pourra donc servir de support de contrat d'assurance vie libellé en unités de compte.

L'OPCVM en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par l'OPCVM, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller fiscal ou un professionnel afin de déterminer les règles fiscales applicables à sa situation particulière, avant tout investissement. Certains revenus distribués par l'OPCVM à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Indicateur de référence

L'indicateur de Référence du Fonds est l'Indice DAX NET RETURN, dividendes nets réinvestis (net total return), libellé en euro.

L'Indice DAX NET RETURN est un indice « actions » publié par Deutsche Boerse et calculé par le fournisseur d'indice international STOXX (« STOXX »). Les actions entrant dans la composition de l'Indice DAX NET RETURN sont issues de l'univers des valeurs les plus importantes du marché allemand. Il s'agit des 40 capitalisations boursières les plus importantes de la bourse de Francfort.

L'univers d'investissement de l'Indice DAX NET RETURN a pour objectif de couvrir environ 80% de toute la capitalisation boursière ajustée du flottant de ce segment de marché.

Frais et commissions de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion : 0,10% TTC.

Commission de souscription acquise au Fonds : 0,05% maximum.

Conformément à la réglementation et au cours de l'exercice écoulé, cet OPC a présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans le prospectus et repris dans les rubriques :

- Annexes aux comptes annuels/- Frais de Gestion.
- Capitaux propres/-Commissions de souscription et/ou rachat/- Frais de Gestion.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, le plus fidèlement possible, la performance de l'Indice DAX NET RETURN (cf. section « Indicateur de Référence »), quelle que soit son évolution, positive ou négative.

La gestion vise à obtenir un écart entre l'évolution de la valeur liquidative du Fonds et celle de l'Indice DAX NET RETURN (ci-après « l'Indice DAX NET RETURN ») le plus faible possible. Ainsi, l'objectif d'écart de suivi (« tracking error ») maximal entre l'évolution de la valeur liquidative du Fonds et celle de l'Indice DAX NET RETURN est de 2%.

Si le « tracking error » devenait malgré tout plus élevé que 1%, l'objectif serait de rester néanmoins à un niveau inférieur à 5% de la volatilité de l'Indice DAX NET RETURN.

Stratégie d'investissement

La gestion du Fonds est de type « passive ».

OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

1. Stratégie utilisée :

Le Fonds fait l'objet d'une gestion indicielle dont l'objectif est de répliquer les évolutions de la performance de l'Indice DAX NET RETURN selon une méthode de réplication directe de l'Indice DAX NET RETURN qui consiste à investir dans les titres financiers entrant dans la composition de l'indice dans des proportions extrêmement proches de celles de l'indice.

La Société de Gestion pourra décider d'utiliser la technique dite par « échantillonnage » consistant à investir dans une sélection de titres représentatifs composant l'Indice (et non tous les titres), dans des proportions différentes de celles de l'Indice ou bien même à investir dans des titres n'entrant pas dans la composition de l'Indice.

Le Fonds pourra recourir à des instruments financiers à terme et/ou des acquisitions et cessions temporaires de titres, utilisés pour la couverture et/ou l'exposition.

Le Fonds respectera les règles d'investissements édictées aux articles R214-21, R214-22 et R214-23 du CMF. L'actif du Fonds composé des actifs détenus directement et décrits dans la rubrique « Actifs utilisés » respecte les dispositions de l'article R214-21 du CMF.

L'exposition du Fonds à l'indice peut bénéficier des ratios dérogatoires applicables aux OPCVM indiciels mentionnés à l'article R214-22 du CMF. Cet article dispose que l'indice peut être composé jusqu'à hauteur de 20% maximum d'actions ou de titres de créance émis par une même entité, cette limite pouvant être portée à 35% maximum pour une seule entité émettrice lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment sur des marchés réglementés où certaines valeurs mobilières ou certains instruments du marché monétaire sont largement dominants.

Information sur l'intégration des risques de durabilité

La Société de Gestion applique une Politique d'Investissement Responsable qui consiste en une politique d'exclusions ciblées selon la stratégie d'investissement.

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.

Aussi, la Société de Gestion considère la prise en compte des principales incidences négatives à travers sa politique d'exclusions normatives. En l'espèce, seul l'indicateur 14 (Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)) est pris en compte. Les autres indicateurs ainsi que la notation ESG des émetteurs ne sont pas pris en compte dans le processus d'investissement.

Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la Société de Gestion disponible sur son site internet : www.amundi.com.

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

2. Actifs utilisés (hors dérivés intégrés) :

- Actions :

Le Fonds sera en permanence exposé à hauteur de 60% au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro. Le Fonds sera en permanence exposé à hauteur de 60% au moins sur le marché des actions allemandes.

OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

Le Fonds sera investi, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, dans des actions internationales (de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés), jusqu'à 100% de son actif net dans des actions internationales. Toutefois en cas d'ajustements liés aux souscriptions/rachats, l'investissement peut dépasser de manière résiduelle cette limite.

Les actions à l'actif du Fonds seront des actions composant l'Indice DAX NET RETURN, cotées sur la Bourse de Francfort.

Le portefeuille est composé en permanence de plus de 75% de sociétés qui ont leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne, ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale. Ce niveau minimum de détention permet l'éligibilité au Plan d'Epargne en Actions (le « PEA »).

Le fonds sera en permanence investi à hauteur de 65% au moins en actions cotées. Aux fins d'interprétation de ce ratio, les actions émises par des REITs (tel que ce terme est défini par le ministère allemand des finances) ou des OPC ne sont pas considérées comme des actions.

Pour contribuer à la réalisation de son objectif de gestion et/ou gérer les flux intermédiaires, le Fonds pourra détenir, à hauteur de 10% maximum, des obligations et des titres de créances, et instruments du marché monétaire libellés en euro :

- Instruments de taux :

Le Fonds pourra détenir des instruments financiers de type obligataire de toute nature. Les titres en portefeuille seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de Gestion.

En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion pourra recourir notamment à des titres bénéficiant des notations minimales lors de leur achat de BBB- dans l'échelle S&P et Moody's (notation « investment grade »).

Les émetteurs sélectionnés pourront aussi bien relever du secteur privé que du secteur public (États, collectivités territoriales, ...), les dettes privées étant susceptibles de représenter jusqu'à 100% des instruments de dette.

Les instruments obligataires étrangers seront libellés dans une des devises des Etats membres de l'OCDE.

- Titres de créances, et instruments du marché monétaire libellés en euro :

La gestion de la trésorerie est effectuée à travers la détention d'instruments du marché monétaire.

Les titres en portefeuille seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de Gestion.

En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion pourra recourir notamment à des titres bénéficiant des notations minimales de AA dans l'échelle S&P et Moody's.

Les émetteurs sélectionnés pourront aussi bien relever du secteur privé que du secteur public (Etats, collectivités territoriales), les dettes privées étant susceptibles de représenter jusqu'à 100% des instruments de dette. La durée moyenne de ces instruments sera inférieure à 10 ans.

- Parts ou actions d'OPCVM :

Le Fonds peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts et/ou actions d'OPCVM. Ces OPCVM sont représentatifs de toutes les classes d'actifs, dans le respect des contraintes du Fonds.

Il peut s'agir d'OPCVM gérés par la Société de Gestion ou par d'autres entités appartenant ou non au Groupe Crédit Agricole SA - y compris une société liée.

3. Instruments dérivés :

La sélection des contreparties est effectuée selon la procédure en vigueur au sein d'Amundi et repose sur le principe de sélectivité des meilleures contreparties de marché.

Ceci se traduit notamment par :

- une double validation des contreparties par le responsable d'Amundi Intermédiation et par le Comité Crédit d'Amundi Asset Management après analyse de leurs profils financiers et opérationnels (nature d'activités, gouvernance, réputation, etc.) par une équipe d'analystes crédit indépendante des équipes de gestion.
- un nombre limité d'institutions financières avec lesquelles l'OPCVM négocie.

Amundi AM s'appuie sur l'expertise d'Amundi Intermédiation dans le cadre d'une prestation de service quant à la sélection des contreparties.

Amundi Intermédiation propose à Amundi AM une liste indicative de contreparties, dont l'éligibilité a préalablement été validée par le Comité Risque de Crédit d'Amundi (groupe), sur les aspects de risque de contreparties.

Cette liste est validée ensuite par Amundi AM lors de comités ad-hoc, « Comités Broker ». Les Comités Broker ont pour objet :

- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) par intermédiaire/contrepartie, par type d'instrument et par marché le cas échéant ;
- de se prononcer sur la qualité de la prestation de table de négociation d'Amundi Intermédiation ;
- d'effectuer la revue des courtiers et contreparties, et d'en arrêter la liste pour la période à venir. Amundi AM peut décider de restreindre la liste, ou demander de l'élargir. Toute proposition d'élargissement de la liste des contreparties par Amundi AM lors d'un comité, ou ultérieurement, est alors à nouveau soumise à l'analyse et l'approbation du Comité Risque de Crédit d'Amundi.

Les Comités Broker d'Amundi AM rassemblent les Directeurs de Gestion ou leurs représentants, les représentants de la table de négociation d'Amundi Intermédiation, un responsable des opérations, un responsable du Contrôle des Risques, ainsi qu'un responsable de la Conformité.

Le Fonds peut intervenir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :

- ☒ réglementés ;
- ☒ organisés ;
- ☒ de gré à gré

Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir :

- ☒ action ;
- ☐ taux ;
- ☐ change ;
- ☐ crédit ;
- ☐ volatilité

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ☒ couverture ;
- ☒ exposition ;
- ☐ arbitrage ;
- ☐ trading ;
- ☐ autre nature

Nature des instruments utilisés :

- ☒ futures : sur actions et indices ;
- ☒ options : sur actions, devises et indices ;
- ☐ contrat d'échange à terme sur rendement global (« total return swap ») : sur actions et indices.

Le Fonds pourra conclure des contrats d'échange de deux combinaisons parmi les types de flux suivants :

- taux fixe

OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

- taux variable (indexés sur l'Eonia, l'Euribor, ou toute autre référence de marché)
- performance liée à une ou plusieurs devises, actions, indices boursiers ou titres cotés, OPC ou fonds d'investissement
- dividendes (nets ou bruts)

- ☐ change à terme ;
- ☐ autre nature

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ☐ reconstitution d'une exposition synthétique à un titre, un secteur d'activité, et/ou à l'Indice DAX NET RETURN via l'utilisation de total return swaps.
- ☒ gestion des flux intermédiaires (dividendes, souscriptions/rachats ...) pour atteindre le degré d'exposition souhaité à un titre, un secteur d'activité, et/ou à l'Indice DAX NET RETURN via l'utilisation de futures.
- ☒ gestion des flux intermédiaires (dividendes, souscriptions/rachats ...) pour atteindre le degré d'exposition souhaité à un titre, un secteur d'activité, et/ou à l'Indice DAX NET RETURN via l'utilisation d'options.

Ces instruments sont susceptibles de servir de couverture jusqu'à 100% de l'actif net du Fonds.

L'engagement issu des instruments dérivés est limité à 100% de l'actif net.

4. Titres intégrant des dérivés :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ☒ action
- ☐ taux
- ☐ change
- ☐ crédit
- ☐ autre risque

Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ☒ couverture
- ☒ exposition
- ☒ arbitrage
- ☐ autre nature

Nature des instruments utilisés :

- ☐ certificats
- ☒ warrants
- ☐ obligations convertibles

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ☒ couverture du risque de change ou exposition du portefeuille en actions,
- ☒ reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques,
- ☐ augmentation de l'exposition au marché et précision de l'effet de levier.

Le Fonds n'aura pas recours à la surexposition de ses actifs : la somme des engagements sur dérivés et dérivés intégrés est limitée à 100% de l'actif net du Fonds.

5. Dépôts et liquidités :

Le Fonds peut, dans la limite de 10% de son actif net effectuer des dépôts d'une durée maximale de douze mois. Ces dépôts contribuent à la réalisation de l'objectif de gestion du Fonds en lui permettant de gérer la trésorerie.

6. Emprunt d'espèces :

De manière exceptionnelle et temporaire, le Fonds pourra avoir recours, dans la limite de 10% de son actif net, à des emprunts, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

7. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres :

Néant.

Informations relatives aux garanties financières (acquisition et cession temporaires de titres) et aux contrats d'échange sur rendement global (TRS)

Nature des garanties financières :

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, le Fonds peut recevoir à titre de garantie (appelé collatéral) des titres et des espèces.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la nature, la maturité, la qualité de crédit et la devise ainsi que la volatilité des prix des titres et le résultat des simulations de crises réalisées.

Les titres reçus en garantie doivent respecter des critères définis par la Société de Gestion. Ils doivent être :

- liquides,
- cessibles à tout moment,
- diversifiés dans le respect des règles d'éligibilité, d'exposition et de diversification de l'OPCVM,
- émis par un émetteur qui n'est pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Pour les obligations, les titres seront en outre émis par des émetteurs localisés dans l'OCDE et de haute qualité dont la notation minimale pourrait aller de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion. Les titres obligataires doivent avoir une échéance maximale de 50 ans.

Les critères décrits ci-dessus sont détaillés dans une politique Risques consultable sur le site internet de la Société de Gestion : www.amundi.com et pourront faire l'objet de modifications notamment en cas de circonstances de marché exceptionnelles.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Réutilisation du collatéral espèces reçu : Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti en dépôts, en obligations d'Etat, en opérations de prises en pension ou en OPCVM monétaires court terme conformément à la Politique Risques de la Société de Gestion.

Réutilisation du collatéral titres reçu :

Non autorisé : Les titres reçus en garantie ne peuvent être vendus, réinvestis ou remis en garantie.

Profil de risque

Risque actions

Risque lié aux évolutions de l'Indice DAX NET RETURN

Risque lié aux investissements sur les titres émis par les pays émergents

Facteurs susceptibles d'influencer la capacité du Fonds à répliquer la performance de l'Indice DAX NET RETURN

Risque juridique

Risque de liquidité

Risque de liquidité sur une place de cotation

Risque en matière de durabilité

Risque de calcul de l'Indice

Compte rendu d'activité

Le fonds a pour objectif d'obtenir une performance identique à celle de l'indice MSCI Germany tout en conservant son éligibilité au PEA, c'est-à-dire qu'il prend l'engagement de détenir en permanence 75% de son actif en actions éligibles au PEA. Il possède donc un panier d'actions et un swap de performance qui permet d'échanger la performance des actions contre la performance de l'indice MSCI Germany.

Sur la période sous revue du portefeuille AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR, la performance est de -2,02%. Celle du benchmark est de -2,26%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SAP SE	1 994 782,96	8 237 923,96
SIEMENS AG-REG	3 336 171,66	493 399,12
ALLIANZ SE-REG	2 658 961,55	987 199,40
MERCEDES-BENZ GROUP AG	2 218 897,61	940 442,38
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	2 343 790,41	449 615,85
AIRBUS SE	2 311 877,64	353 555,06
BASF SE	1 801 145,69	728 487,64
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	1 327 882,19	847 570,06
BAYER AG-REG	1 692 758,99	308 056,05
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	1 449 942,16	327 933,96

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

Informations spécifiques

Droit de vote

Conformément à la politique que la société de gestion s'est fixée et conformément au règlement du Fonds, la société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L.444-3 du Code du travail.

Les documents intitulés « Politique de vote » et « Rapport d'exercice des droits de vote » élaborés par la société de gestion conformément à la réglementation sont disponibles sur demande.
Le présent OPCVM n'a pas été retenu dans la liste des fonds qui votent actuellement.

Soft commissions

La société de gestion n'a pas perçu de Commissions de Mouvements.

Commission en nature

La société de gestion n'a pas perçu de Commissions en Nature.

Utilisation Dérivés de crédit

Le FCP n'a pas utilisé sur l'exercice de Dérivés de Crédit.

Fonds du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.



ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Composition de l'actif au 29 septembre 2023

AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

En notre qualité de commissaire aux comptes de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR, et en application des dispositions de l'article L.214-17 du Code monétaire et financier et de l'article 411-125 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 29 septembre 2023 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2023.11.14 15:43:40 +0100

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Portefeuille titres détaillé en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	81 914	13 648 510,68	2,46
ALLIANZ SE-REG	EUR	196 206	44 283 694,20	7,98
BASF SE	EUR	443 557	19 050 773,15	3,43
BAYER AG-REG	EUR	488 236	22 190 326,20	4,00
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	EUR	147 269	14 193 786,22	2,55
BEIERSDORF AG	EUR	48 617	5 938 566,55	1,07
BRENNTAG AG NAMEN	EUR	66 294	4 871 283,12	0,87
COMMERZBANK AG	EUR	519 318	5 603 441,22	1,01
CONTINENTAL AG	EUR	53 674	3 583 276,24	0,65
COVESTRO AG	EUR	93 797	4 789 274,82	0,86
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	257 414	8 448 327,48	1,52
DEUTSCHE BANK AG	EUR	1 002 382	10 474 891,90	1,89
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	91 922	15 047 631,40	2,71
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	1 716 100	34 095 474,80	6,14
DHL GROUP	EUR	461 278	17 775 347,73	3,20
DR ING HC F PORSCHE AG	EUR	56 593	5 036 777,00	0,90
E.ON SE	EUR	992 886	11 120 323,20	2,01
FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	206 015	6 069 201,90	1,10
HANNOVER RUECK SE	EUR	29 835	6 202 696,50	1,11
HEIDELBERGER ZEMENT	EUR	67 768	4 982 303,36	0,89
HENKEL AG & CO KGAA VOR-PREF	EUR	80 918	5 458 728,28	0,99
INFINEON TECHNOLOGIES AG	EUR	647 187	20 292 548,39	3,65
MERCEDES-BENZ GROUP AG	EUR	390 145	25 706 654,05	4,63
MERCK KGAA	EUR	64 230	10 157 974,50	1,83
MTU AERO ENGINES AG	EUR	26 709	4 587 270,75	0,83
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	EUR	67 339	24 854 824,90	4,47
PORSCHE A HOLDING	EUR	76 099	3 550 018,35	0,64
RHEINMETALL AG	EUR	21 559	5 258 240,10	0,95
RWE AG	EUR	336 064	11 812 649,60	2,13
SAP SE	EUR	434 920	53 416 874,40	9,62
SARTORIUS PRIV.	EUR	12 226	3 934 326,80	0,71
SIEMENS AG-REG	EUR	367 639	49 873 906,74	8,98
SIEMENS ENERGY AG	EUR	267 020	3 305 707,60	0,59
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	138 184	6 632 832,00	1,20
SYMRISE AG	EUR	62 496	5 644 638,72	1,01
VOLKSWAGEN AG-PREF	EUR	102 478	11 163 953,32	2,01
VONOVIA SE	EUR	345 746	7 886 466,26	1,42
ZALANDO SE	EUR	116 137	2 453 974,81	0,44
TOTAL ALLEMAGNE			513 397 497,24	92,45

Portefeuille titres détaillé en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
AIRBUS SE	EUR	290 871	36 934 799,58	6,65
TOTAL FRANCE			36 934 799,58	6,65
PAYS-BAS				
QIAGEN N.V.	EUR	113 327	4 337 024,29	0,78
TOTAL PAYS-BAS			4 337 024,29	0,78
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			554 669 321,11	99,88
TOTAL Actions et valeurs assimilées			554 669 321,11	99,88
Indemnités sur titres prêtés			16,97	
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
DAX 30 IND FU 1223	EUR	2	-22 400,00	
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-22 400,00	
TOTAL Engagements à terme fermes			-22 400,00	
TOTAL Instrument financier à terme			-22 400,00	
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	22 400	22 400,00	
TOTAL Appel de marge			22 400,00	
Créances			57 460,60	0,01
Dettes			-143 178,20	-0,02
Comptes financiers			728 936,83	0,13
Actif net			555 312 557,31	100,00

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Sièges social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com